

SESSION
DU
23 OCTOBRE 2001

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

CC-2001-344

Ouverture de la session et constatation des présences

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 23 octobre 2001, à 19 h 30, sous la présidence de Mme Liz S.-Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

sont présents, présentes, outre la présidente,

Les commissaires :

Mme	Jacqueline Asselin
MM.	Jean-Claude Basque
	Rino Beaulieu
Mmes	Sylvie Belzile
	Lise Blackburn
M.	Gilles Cardinal
Mmes	Diane Durand
	Ruth Gagnon
	Diane Gauthier
M.	Michel Girard
Mmes	Denise Hudon
	Chrystiane Jean
M.	Charles Lavoie
Mme	Diane Perron
M.	Rémy Simard
Mmes	Diane Tremblay
	Élaine Tremblay

Commissaires représentants des parents :

M.	Jean-Marc Girard (primaire)
Mme	France Gagné (secondaire)

Sont également présents :

MM.	Claude Dauphinais, directeur général
	Eudore Chouinard, directeur général adjoint
	Bertrand Tremblay, directeur général adjoint
	Michel Cloutier, secrétaire général

Absence motivée :

Mme	Sonia Desgagné
-----	----------------

CC-2001-368

Ordre du jour

Il est proposé par Mme Diane Gauthier et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente session soit accepté, tenant compte de l'ajout des points suivants :

- Rapport du Comité de parents
- Ajournement de la session

ADOPTÉE

CC-2001-369

Procès-verbal/
séance du 9 octobre
2001 avec corrections

Il est proposé par Mme Diane Gauthier et résolu :

D'accepter le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 9 octobre 2001, en y apportant les corrections suivantes :

CC-2001-354 : **M. Jean-Marc Girard, est le proposeur.**
CC-2001-355 : Corriger : **sept (7) photocopieurs**, au lieu de six (6).
Ajouter : au 2^e paragraphe : **et le service des ressources humaines.**

ADOPTÉE

CC-2001-370

Courrier reçu du 4
au 16 oct. 2001

Les membres du Conseil obtiennent des informations supplémentaires quant à certains points traités dans la correspondance officielle reçue par la Commission, au cours de la période du 4 au 16 octobre 2001.

CC-2001-371

Emprunt à long terme
8 663 800\$

ATTENDU que le Conseil des commissaires doit emprunter pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements approuvées par le ministre de l'Éducation ;

**Il est proposé par Mme Sylvie Belzile
et résolu :**

1. QU'UN emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de huit millions huit cent quatre-vingts mille dollars (8 880 000 \$) soit contracté ;

2. QUE le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes :

- | | |
|--|--------------------|
| a) Au financement des dépenses d'investissements subventionnées selon les règles budgétaires annuelles telles qu'indiquées en annexe à l'autorisation ministérielle d'emprunt du 13 septembre 2000 (décret n°1081-2000), le tout pour une somme de : | <u>8 663 800\$</u> |
| b) Au paiement des frais inhérents à l'emprunt : | <u>216 200\$</u> |

3. QU'À cet égard, la Commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux (2) modes suivants :

- a) En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la Commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes:
1. Placer cet emprunt par voie d'une ou plusieurs émissions d'obligations ;
 2. Négocier les modalités de l'emprunt ;
 3. Désigner une société de fidéicomis, un conseiller juridique et un imprimeur ;
 4. Négocier le coût de rétention des services de la société de fidéicomis, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés ;

OU

- b) En contractant cet emprunt auprès du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement du Québec.

4. QU'UNE demande soit faite au ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder au nom du gouvernement, une subvention, à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt.

5. QUE la Commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie pour le bénéfice des obligataires ou par la cession de la subvention en faveur du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement, le cas échéant.

CC-2001-371
(suite...)

6. QUE n'importe lesquels de la présidente, du directeur général, de la directrice générale adjointe, du secrétaire général, du directeur des services des ressources financières de la Commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la Commission scolaire, à signer conjointement tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par le fiduciaire et à en donner bonne et valable quittance, à apporter les amendements de forme qu'ils jugeront à propos ou opportuns, à poser tout acte et à signer tout autre document qu'ils jugeront, à leur discrétion, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

7. QUE, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soient autorisées à livrer les titres au fiduciaire pour permettre à ce dernier de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.

8. QUE, le cas échéant, les signatures imprimées, gravées ou lithographiées de deux de ces cinq personnes soient apposées sur les titres et les coupons d'intérêts.

9. QUE dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires du fiduciaire, les honoraires et frais du conseiller juridique, les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.

10. QUE dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels du fiduciaire soient payés annuellement par la Commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministère des Finances du Québec avec les fiduciaires, à même les revenus du fonds d'opérations courantes et fassent l'objet d'une subvention du ministère de l'Éducation.

11. QUE la Commission scolaire autorise le directeur général à effectuer tous les paiements en capital, d'intérêts et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la Commission scolaire aux fins des présentes.

12. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

ADOPTÉE

CC-2001-372
Ventes pour taxes
2001-11-16

CONSIDÉRANT les articles 339 et 340 de la Loi sur l'instruction publique, à l'effet de dresser et de faire approuver par le Conseil des commissaires un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires;

CONSIDÉRANT que cet état a été dressé par la direction du service des ressources financières et qu'il est disponible pour toute information;

CONSIDÉRANT que cet état montre que 1036 propriétaires ont des arrérages de taxes pour les deuxième et troisième années consécutives pour un montant de 100 598,77 \$ en date du 16 octobre 2001;

**Il est proposé par M. Charles Lavoie
et résolu :**

D'approuver et d'afficher la liste des propriétaires ayant des arrérages de taxes scolaires en date du 16 octobre 2001, et de mandater le directeur du service des ressources financières afin qu'il procède à la perception de ces taxes qui restent dues, en collaboration s'il y a lieu, avec la MRC du Fjord-du-Saguenay et les villes concernées.

ADOPTÉE

CC-2001-373
Modifications au plan
d'effectifs/ EHDAA

ATTENDU le plan d'effectifs EHDAA 2001-2002 adopté par le Conseil des commissaires, le 26 juin 2001 (résolution # cc 2001-281);

ATTENDU les nouveaux besoins de services exprimés depuis le début de l'année scolaire ;

ATTENDU la recommandation des directions d'écoles ;

ATTENDU la recommandation des services éducatifs;

ATTENDU que le comité du service des ressources humaines recommande d'apporter les correctifs nécessaires au plan d'effectifs EHDAA 2001-2002.

**Il est proposé par Mme Diane Perron
et résolu :**

De créer un poste cyclique de technicien en éducation spécialisé de 30 heures par semaine à l'école Le Roseau ;

D'abolir le poste cyclique de technicien en éducation spécialisée de 30 heures par semaine détenu par M. Martin Lapointe à la polyvalente Charles-Gravel ;

De créer un poste cyclique de technicien en éducation spécialisée de 33 heures par semaine à la polyvalente Charles-Gravel;

D'abolir le poste cyclique de technicien en éducation spécialisée de 20 heures par semaine détenu par Mme Andrée Mallette à la polyvalente Charles-Gravel;

De créer un poste cyclique de technicien en éducation spécialisée de 25 heures par semaine à la polyvalente Charles-Gravel;

D'abolir le poste cyclique de technicien-ne interprète de 18 heures par semaine détenu par Mme Isabelle Blanchette à la polyvalente Dominique-Racine;

De créer un poste cyclique de technicien-ne interprète de 22 heures par semaine à la polyvalente Dominique-Racine;

De créer un poste cyclique de préposée aux élèves handicapés de 12,5 heures par semaine à l'école Jean-Fortin;

De créer un poste cyclique de technicien en éducation spécialisée de 10 heures par semaine à l'école St-Louis;

De créer un poste cyclique de technicien en éducation spécialisée de 20 heures par semaine à l'école Georges-Vanier.

ADOPTÉE

CC-2001-374
Suivi au plan
d'effectifs du personnel de soutien/ service de garde : Ajout de poste

ATTENDU le plan d'effectifs soutien/service de garde adopté par le Conseil des commissaires, le 9 octobre 2001 (résolution # cc 2001-349);

ATTENDU que ce correctif est demandé sur la recommandation de la direction de l'école;

ATTENDU que ce correctif est demandé avant que n'ait lieu le mouvement de personnel;

ATTENDU que le comité des ressources humaines recommande cette modification;

ATTENDU que le comité des ressources humaines recommande l'engagement de ces personnes à titre d'employés(ées) réguliers(ères) ;

CC-2001-374
(suite...)

**Il est proposé par M. Jean-Marc Girard
et résolu :**

D'ajouter au plan d'effectifs en service de garde pour l'année 2001-2002, adopté par le Conseil des commissaires, le 9 octobre 2001, la création d'un poste régulier d'éducateur en service de garde (19 heures/semaine) à l'école Marguerite-d'Youville.

ADOPTÉE

CC-2001-375
Suivi au plan
d'effectifs du person-
nel de soutien/ ser-
vice de garde : En-
gagements

ATTENDU les postes vacants dans les services de garde, dans le cadre du plan d'effectifs soutien /service de garde 2001-2002 adopté par le Conseil des commissaires, le 9 octobre 2001 (résolution # 2001-239);

ATTENDU que ces postes réguliers demeurent vacants à la suite des mouvements de sécurité d'emploi ;

ATTENDU l'affichage et les candidatures reçues ;

ATTENDU la priorité d'engagement accordée selon la durée d'emploi aux éducatrices et responsables en service de garde ayant complété la période de probation ;

ATTENDU que le comité des ressources humaines recommande l'engagement de ces personnes à titre d'employés(ées) réguliers(ères) ;

**Il est proposé par M. Rino Beaulieu
et résolu :**

D'engager à compter du 29 octobre 2001 :

Mme Annick Tremblay pour combler le poste régulier de responsable en service de garde de 25 heures/semaine, à l'école Mont-Valin;

Mme Marie-Paule St-Gelais pour combler le poste régulier de responsable en service de garde de 23 heures/semaine, à l'école Antoine-De Saint-Exupéry ;

Mme Marlène Morin pour combler le poste régulier de responsable en service de garde de 26 :30 heures/semaine, à l'école St-Joseph ;

Mme Michèle Carrier pour combler le poste régulier d'éducatrice en service de garde de 22 :30 heures/semaine, à l'école le Roseau ;

Mme Manon Potvin pour combler le poste régulier d'éducatrice en service de garde de 22 heures/semaine, à l'école De La Pulperie ;

Mme Rachel Langlois pour combler le poste régulier d'éducatrice en service de garde de 20 heures/semaine, à l'école Notre-Dame ;

Mme Mona Côté pour combler le poste régulier d'éducatrice en service de garde de 19 heures/semaine, à l'école Marguerite d'Youville ;

Mme Monique Côté pour combler le poste régulier d'éducatrice en service de garde de 18 heures/semaine, à l'école La Source (St-Honoré);

Mme Isabelle Maltais pour combler le poste régulier d'éducateur en service de garde de 17:30 heures/semaine, à l'école Marguerite-d'Youville ;

Mme Christine Charron pour combler le poste régulier d'éducatrice en service de garde de 16:30 heures/semaine, à l'école St-Joseph;

Mme Martine Bilodeau pour combler le poste régulier d'éducatrice en service de garde de 16 heures/semaine, à l'école St-Isidore;

Mme Anne-Marie Desgagné pour combler le poste régulier d'éducatrice en service de garde de 16 heures/semaine, à l'école St-Isidore.

ADOPTÉE

CC-2001-376

Engagement de Mme
Martine Tremblay,
orthophoniste

ATTENDU les postes vacants d'orthophoniste ;
ATTENDU la recommandation du comité de sélection tenu le 22
octobre 2001 ;

ATTENDU que le comité du service des ressources humaines
recommande de procéder à cet engagement ;

**Il est proposé par M. Charles Lavoie
et résolu :**

D'engager Mme Martine Tremblay, au poste régulier
d'orthophoniste de 35 heures/semaine.

ADOPTÉE

CC-2001-377

Consultations / Voca-
tion des écoles pri-
maires

Les membres du Conseil des commissaires conviennent de re-
porter au mardi 30 octobre prochain, l'étude et la décision relatives au document devant
être soumis à la consultation auprès des organismes concernés, en ce qui concerne la
vocation des écoles primaires.

CC-2001-378

Diplômation SIS

ATTENDU que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
dispense des programmes en insertion socioprofessionnelle aux adultes ;

ATTENDU que nous prévoyons émettre en février 2002 et lors-
que nécessaire, des certificats de formation en insertion socioprofessionnelle aux adultes ;

ATTENDU que la Commission scolaire doit alors acheminer à la
direction régionale du ministère de l'Éducation, une demande de reconnaissance des pro-
grammes en question ;

**Il est proposé par Mme Denise Hudon
et résolu :**

Que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des
Rives-du-Saguenay autorise Monsieur Bertrand Tremblay, directeur général adjoint à :

Adresser au ministère de l'Éducation, toute demande de recon-
naissance d'un programme de formation en insertion socioprofessionnelle ; et

À signer tout document relatif à ladite demande.

ADOPTÉE

CC-2001-379

Affiliation/ Conseil
régional de préven-
tion de la criminalité

**Il est proposé par Mme Ruth Gagnon
et résolu :**


D'adhérer, pour l'année 2001-2002, au Conseil régional de pré-
vention de la criminalité et d'autoriser ainsi le versement d'un montant de 250\$.

ADOPTÉE

CC-2001-380

Rapport de la prési-
dente

Madame la Présidente présente un bref résumé de représenta-
tions faites au cours des derniers jours :

 **Les 12 et 13 octobre 2001 :**

. Rencontre provinciale des présidents et directeurs généraux des commissions
scolaires :

- Thème 1 : concertation sur la formation professionnelle;
- Thème 2 : révision du mode de financement des commissions scolaires;
- Thème 3 : rencontre avec le Ministre de l'Éducation, monsieur François Legault.

CC-2001-380
(suite...)

. Conseil général de la Fédération des commissions scolaires.

- ☞ **Le 16 octobre 2001**, rencontre informelle du Conseil des commissaires, sur :
 - La Réforme; et
 - La vocation des écoles.

- ☞ **Le 17 octobre 2001**, rencontre avec le directeur général, Monsieur Dauphinais, sur différents dossiers.

CC-2001-381
Rapport de la direction générale

De son côté, le directeur général résume brièvement quelques représentations faites au cours des derniers jours :

- ☞ **Le 11 octobre 2001**, affectation temporaire de monsieur Marc Girard, (liste de relève), à la direction de l'école André-Gagnon.

- ☞ **Le 12 octobre 2001**, participation à la rencontre provinciale des présidentes, présidents, directrices générales et directeurs généraux :
 - Thème 1 : concertation sur la formation professionnelle;
 - Thème 2 : révision du mode de financement des commissions scolaires;
 - Thème 3 : rencontre avec le Ministre de l'Éducation, monsieur François Legault.

- ☞ **Le 15 octobre 2001**, affectation temporaire de monsieur Denis Taillon, directeur de l'école André-Gagnon, au poste de coordonnateur aux services éducatifs jeunes en remplacement de madame Sylvie Poirer, en congé maladie.

- ☞ **Le 16 octobre 2001 :**
 - ▲ Participation à la remise du Prix ESSOR 2001, à l'école Sainte-Bernadette pour le projet : «Le Festival de la Marionnette»;
 - ▲ Affectation temporaire de monsieur Denis Bédard, adjoint au Centre de métallurgie, au poste de directeur du Centre en équipement motorisé (Dominique-Racine). M. Bédard a été lui-même remplacé par M. Julien Lapointe, conseiller pédagogique aux services aux entreprises;
 - ▲ Rencontre avec la présidente du Syndicat de l'Enseignement du Saguenay, madame Lise Lapointe, concernant, entre autres, le dossier de l'équité salariale et les moyens de pression éventuels.

- ☞ **Le 17 octobre 2001**, rencontre avec la présidente, madame Liz S.-Gagné, sur différents dossiers.

CC-2001-382
Rapports des comités de service

Les membres du Conseil obtiennent des informations supplémentaires quant à divers sujets traités lors des réunions des comités de service suivants :

- Ressources matérielles – 10 septembre 2001
- Services éducatifs / adultes – 2 octobre 2001
- Ressources humaines – 18 septembre 2001
- Services éducatifs / jeunes – 2 octobre 2001

CC-2001-383
Rapports du comité de parents

Mme France Gagné, commissaire-parent, fait savoir :

1. Que le comité de parents est composé présentement de 39 personnes ;
2. Qu'elle-même a été élue présidente du Comité de parents ;
3. Que Mmes Nadine Boivin et Sylvie Brunet ont été choisies pour siéger au comité ad hoc sur la vocation des écoles ;
4. Que M. Jean-Marc Girard et elle ont été respectivement réélus représentants du comité de parents au Conseil des commissaires (primaire et secondaire) ;
5. Que 300 personnes étaient présentes lors de la conférence donnée par M. Robert Darce, enseignant et M. Jean Bourque, orthothérapeute, à l'auditorium Lafontaine, et dont le thème était «La discipline familiale».

CC-2001-384
Ajournement

**Il est proposé par Mme Diane Perron
et résolu :**

D'ajourner la présente session au mardi 30 octobre, 18 h 30, afin de permettre entre autres, l'étude et la décision relatives au document devant être soumis à la consultation auprès des organismes concernés, en ce qui a trait à la vocation des écoles primaires.

ADOPTÉE
